



## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 13 OCTOBRE 2016

*L'an deux mil seize, le treize du mois d'octobre, à 19 heures 00, le Conseil Municipal, dûment convoqué en date du 7 octobre 2016, s'est réuni au sein de la salle Henri Salvador sous la présidence de monsieur André VEYSSIERE, maire.*

*Conformément à l'article L.2121-18 du Code général des collectivités territoriales, la séance a été publique.*

**PRÉSENTS** : M. André VEYSSIERE Maire, M. Frédéric NICOLAS, Mme Séverine LEVE, M. Michel ADAM, Mme Ana PEREIRA, Mme Ghislaine JENNER, M. Michel CLAVEL, Mme. Marie-Claude COLLET, M. Quentin GESELL Adjoints au Maire. Mme. Sandra ROZOTTE, Mme Martine GESELL, M. Thierry PICHOT-MAUFROY, Mme Marie-line BOUCHAUT, Mme. Julie SANS, Mme. Corinne LANGLES, M. Van Phuoc TRAN, Mme Véronique POISSON, M. Gérard BORDES, M. Khadija ID HAMOU, M. Jacques GUILLEMAN, Mme. Janine LOPEZ, M. Faouzy GUELLIL, M. Robert ANDRE, M. Michel DELPLACE, Mme. Annie CHASTAGNOL, M. France BOULAY, Conseillers municipaux.

**ABSENTS ET EXCUSES :**

M. Abdelaziz GUEMICHE représenté par monsieur André VEYSSIERE  
M. Aberrahman FERCHICHI représenté par madame Janine LOPEZ  
M. Fradiques MENDES FERREIRA représenté par monsieur Jacques GUILLEMAN  
M. Malet DRAME représenté par monsieur Frédéric NICOLAS  
Mme Amel SRAIDI représentée par monsieur Van Phuoc TRAN  
Mme Sarah BOUZID représentée par monsieur Faouzy GUELLIL

**ABSENTS :**

Mme Marcelle DELMARQUETTE

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame Marie Claude COLLET

### Communication des décisions du Maire prises dans le cadre des délégations qui lui ont été données par délibération du Conseil Municipal

✦ **Décision n° 2016/134 en date du 02/09/2016 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue au bénéfice d'un administré

✦ **Décision n° 2016/135 en date du 02/09/2016 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue au bénéfice de la FNACA

✦ **Décision n° 2016/136 en date du 02/09/2016 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue au bénéfice de la FNACA

✦ **Décision n° 2016/137 en date du 09/09/2016 :**

Acceptation de devis pour la télésurveillance des locaux municipaux

† **Décision n° 2016/138 en date du 09/09/2016 :**

Acceptation du contrat d'abonnement aux prestations proposées par la Société SVP Conseils

† **Décision n° 2016/139 en date du 09/09/2016 :**

Acceptation du contrat d'abonnement aux prestations proposées par la Société SVP Conseils

† **Décision n° 2016/140 en date du 20/09/2016 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public conclue avec la compagnie de Sécurité d'Honneur N°3/11

† **Décision n° 2016/141 en date du 21/09/2016 :**

Acceptation de la proposition de mission pour la réalisation d'une étude de faisabilité dans le cadre de l'aménagement et la sécurisation de l'hôtel de ville

† **Décision n° 2016/142 en date du 09/09/2016 :**

Convention de mise à disposition temporaire du domaine public

Monsieur le Maire présente le nouveau Médecin- Directeur, Mme BINOT, à l'assemblée et précise qu'elle a prit ses fonctions le 3 octobre 2016.

**Syndicat Intercommunal Funéraire de la Région Parisienne**  
**(SIFUREP)**

Présentation par monsieur le Maire,

**1/ Adhésion des communes de Gonesse, Saint-Maurice et Aulnay-sous-Bois au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres »**

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'adhésion des communes de Gonesse, Saint-Maurice et Aulnay-sous-Bois, au titre de la compétence « service extérieur des pompes funèbres » au SIFUREP
- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout document administratif relatif à cette adhésion au syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)

***Délibération n° 2016/60***

**2/ Adhésion du Syndicat d'équipement et d'aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye au titre de la compétence « Crématoriums et sites cinéraires »**

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'adhésion du Syndicat d'équipement et d'aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye, au titre de la compétence « Crématoriums et site cinéraires » au SIFUREP
- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout document administratif relatif à cette adhésion au syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)

***Délibération n° 2016/61***

**3/ Adhésion de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud- Grand Paris au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres, crématoriums et sites cinéraires »**

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'adhésion de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud- Grand, au titre de la compétence « Service extérieur des pompes funèbres, Crématoriums et site cinéraires » au SIFUREP
- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout document administratif relatif à cette adhésion au syndicat intercommunal funéraire de la région parisienne (SIFUREP)

***Délibération n° 2016/62***

**Communication du rapport annuel d'activité 2015 du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF)**

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** du rapport annuel pour l'exercice 2015 du syndicat pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF), conformément aux dispositions réglementaires.
- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à signer tout document administratif relatif au rapport 2015 du syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF).

*Délibération n° 2016/63*

**Désignation des représentants de la Ville de Dugny auprès de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Métropole du Grand Paris**

Présentation par monsieur le Maire.

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 24 voix POUR et 8 ABSTENTIONS**

- **PROCLAME** élu pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la métropole du Grand Paris, en qualité de titulaire :

M. Frédéric NICOLAS

- **PROCLAME** élu pour siéger au sein de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la métropole du Grand Paris, en qualité de suppléant :

M. Michel ADAM

*Délibération n° 2016/64*

**Fixation du montant de Compensation des Charges Transférées (FCCT) lié à la compensation d'exonération de taxe d'habitation 2016 par les communes membres des communautés d'agglomération en 2015**

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **ADOpte** le rapport, en date du 28 septembre 2016, de la Commission Locale d'Evaluation des Charges transférées de l'EPT Paris Terre d'Envol, portant le montant du FCCT compensation exonération TH, tel qu'arrêté pour la ville de Dugny et fixé à 56 254 euros.
- **DIT** que la dépense sera inscrite au budget aux articles et chapitres concernés.
- **DIT** que le versement du FCCT compensation exonération TH fera l'objet d'un versement annuel.

*Délibération n° 2016/65*

**Rapport annuel relatif à la Société Publique Locale Le Bourget – Grand Paris**  
**– Exercice 2015 -**

Présentation par monsieur le Maire,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** du rapport annuel relatif à la Société Publique Locale Le Bourget – Grand Paris pour l'exercice 2015 présenté par le représentant de la Ville de Dugny au sein du Conseil d'administration de la Société.
- **DIT** que la présente délibération sera notifiée à la Société Publique Locale Le Bourget – Grand Paris
- **AUTORISE** monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches et formalités afférentes à cette délibération.

*Délibération n° 2016/66*

**Contrat de prestation de services entre la Ville de Dugny et la Société Publique Locale**  
**Le Bourget Grand Paris – Avenant au contrat de prestation de services 2015-2016**

Présentation par monsieur le Maire,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** les termes de l'avenant au contrat de prestations de services 2015-2016 à intervenir entre la Ville de Dugny et la SPL, joint à la présente délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au contrat de prestations de service 2015-2016 à intervenir entre la Ville de Dugny et la SPL, ainsi que tout acte y afférent.
- **DIT** que le paiement des prestations s'effectuera selon les modalités fixées au présent avenant au contrat de prestations de services 2015-2016.
- **DIT** que les crédits nécessaires pour couvrir cette dépense sont inscrits au budget aux chapitres et articles concernés.

*Délibération n° 2016/67*

**Contribution exceptionnelle à la Maison du CIL pour surcharge foncière dans l'**  
**opération la Maison du Petit Bois sise Léo Lagrange à Dugny**

Présentation par monsieur le Maire,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix POUR et 5 ABSTENTIONS**

- **APPROUVE** le montant de la subvention pour « surcharge foncière » d'un montant de 450 978 € TTC à acquitter par la ville de Dugny auprès de « *La Maison du CIL SA HLM -Groupe UNILOGI* » dans le cadre de sa contribution à la construction de la résidence pour personnes âgées dite du « Petit Bois ».
- **DIT** que le montant de cette contribution exceptionnelle a été arrêté au regard de l'état liquidatif définitif des factures de la charge foncière tel que transmis par la Maison du CIL en date du 21 septembre 2016.
- **PRECISE** que la convention intervenue entre la ville et la Maison du CIL dans le cadre de ce dossier se trouve avenantée pour solde de tout compte avec la réception du courrier en date du 21 septembre dernier, adressé à la ville par le bailleur « *La Maison du CIL-SA HLM-Groupe UNILOGI* ».
- **PRECISE** que la dépense afférente à ce dossier fera l'objet d'une inscription au budget aux articles et chapitre concernés.

● **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires et en lien avec ce dossier.

*Délibération n° 2016/68*

**Recensement rénové de la population 2017 : Recrutement et indemnisation des agents**

Présentation par monsieur le Maire,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à effectuer le recrutement de deux agents recenseurs pour assurer la collecte des informations dans le cadre du recensement de la population 2016 sur la ville, pour le motif « réalisation du recensement de la population »
- **ACCEPTE** le principe de versement d'indemnités complémentaires pour les agents recenseurs de la population pour cette année 2017
- **APPROUVE** l'octroi et **FIXE** la rémunération des agents recenseurs selon les modalités suivantes :
  1. une prime de formations obligatoires (2 demie- journées), d'un montant de 60 €
  2. une prime de tournées de reconnaissance, d'un montant de 80 €
  3. une prime de collecte, d'un montant de 80 €
  4. une prime de clôture, d'un montant de 150 €
  5. règlement pour chaque feuille de logement 4 €
  6. rémunération par bulletin de logement non enquêté 1 €
- **DIT** qu'une indemnité forfaitaire d'enquête de recensement d'un montant de 400 € est attribuée au coordonnateur communal désigné par le Maire au sein du personnel municipal.
- **PRECISE** que les crédits de dépenses et de recettes seront inscrits au budget 2017 de la ville
- **AUTORISE** monsieur le maire, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs au recensement 2017 de la population de la ville de DUGNY

*Délibération n° 2016/69*

**Séisme en Italie : Subvention exceptionnelle au 'Secours populaire'**

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 1000 euros au bénéfice du Secours populaire, afin de participer à l'élan de solidarité ayant cours suite au violent séisme ayant touché l'Italie.
- **PRECISE** que l'usage de cette subvention soit orienté vers l'aide aux victimes après le violent séisme ayant frappé l'Italie le 24 août 2016.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune, aux articles et chapitres concernés.

*Délibération n° 2016/70*

**Demande de subventions pour la mise en oeuvre d'une stratégie dite « Zéro phyto » pour un désherbage sans produits phytosanitaires sur la ville de Dugny**

Présentation par monsieur Michel CLAVEL,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** de l'obligation pour la collectivité de s'engager dans une démarche de désherbage alternatif sans produit phytosanitaire conforme à la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte dans les cimetières de la ville et espaces publics plantés.
- **APPROUVE** les mesures que la collectivité s'engage à mettre en œuvre portant sur la formation du personnel comme de la nécessité d'acquérir le matériel spécifique pour un désherbage alternatif sans produit phytosanitaire.
- **APPROUVE** le programme de développement de solutions alternatives, d'actions de sensibilisation et d'initiation des jeunes publics comme de la population sur le thème de la biodiversité ou encore les campagnes de communication auprès de la population, que la ville entend mettre en place.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter, pour l'achat de matériels ou encore la mise en œuvre des actions portées par la municipalité dans le cadre de l'application des dispositions de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, l'ensemble des partenaires financiers potentiels comme l'Agence de l'Eau, la Région ou encore le Département, pour l'attribution des subventions et ce aux taux les plus élevés.
- **DIT** que les dépenses et recettes en lien avec ce dossier seront inscrites au budget aux articles et chapitres concernés.

***Délibération n° 2016/71***

**Fonds de solidarités des communes de la Région d'Ile-de-France (FSRIF) – Rapport 2015**

Présentation par madame Séverine LEVE,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 27 voix POUR et 5 ABSTENTIONS**

- **APPROUVE** le rapport d'utilisation du fonds de solidarité des communes de la Région d'Ile-de-France d'un montant de 1 269 760 € attribués à la ville de Dugny au titre de l'exercice 2015
- **PREND ACTE** de la ventilation des crédits attribués à la ville, permettant de favoriser le développement et la conduite d'actions à caractère social et urbain, en direction de la population dugnysienne visant à améliorer leurs conditions.

***Délibération n° 2016/72***

**Dotation de solidarité urbaine et cohésion sociale (DSU-CS)- Rapport 2015**

Présentation par madame Séverine LEVE,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, 27 voix POUR et 5 ABSTENTIONS**

- **APPROUVE** le rapport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale 2015, d'un montant de 2 111 556 €
- **PREND ACTE** de la ventilation des crédits attribués à la ville, permettant de favoriser le développement et la conduite d'actions à caractère social et urbain, en direction de la population dugnysienne issue des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

***Délibération n° 2016/73***

## Actualisation du régime indemnitaire des médecins

Présentation par monsieur Frédéric NICOLAS,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

### 1/ Actualisation du régime indemnitaire des Médecins Territoriaux – Indemnité spéciale

- **APPROUVE** la mise en œuvre sur la commune du régime indemnitaire notamment l'indemnité spéciale allouée aux médecins.
- **PRECISE** qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, l'indemnité spéciale des médecins pourra être attribuée aux médecins territoriaux de la collectivité titulaires, stagiaires ou contractuels relevant du cadre d'emploi des médecins territoriaux, par arrêté individuel de l'Autorité Territoriale.
- **DT** que ladite indemnité spéciale sera attribuée notamment au vu des critères suivants :
  - ✓ La manière de servir de l'agent évaluée au regard de rapport d'entretien annuel d'évaluation et notamment selon les critères suivants :
    - Implication dans la politique de la commune,
    - Disponibilité au regard des missions dévolues,
    - Qualité du service rendu,
    - Comportement général,
    - Sens du service public et de l'intérêt général
    - Atteinte des objectifs fixés lors de l'entretien
  - ✓ La nature de l'emploi occupé :
    - Niveau de responsabilité
    - Animation d'une équipe/taille de l'équipe à encadrer
    - Sujétions particulières liées au poste
    - Charges de travail/missions ponctuelles
    - Les missions d'orientation en matière de santé publique

*Tout autre critère non discriminant et lié aux caractéristiques professionnelles de l'agent ou du poste occupé*

- **DIT** que le montant de l'attribution individuelle de chaque prime sera rapporté au temps de travail effectif de l'agent (temps non complet ou temps partiel).

Les montants relatifs au régime indemnitaire seront versés mensuellement.

- **PRECISE** que l'indemnité spéciale des médecins peut être attribuée aux médecins territoriaux dans la double limite :
  - ✓ D'un crédit global évalué à partir du taux moyen annuel multiplié par le nombre de bénéficiaires
  - ✓ D'un pourcentage de majoration individuelle variable selon le grade.
- **PRECISE** que le montant individuel de l'indemnité ne peut excéder le taux moyen fixé pour chaque grade éventuellement majoré de 100%. Il peut être inférieur au taux moyen selon les sujétions effectives de l'agent appréciées par l'Autorité Territoriale dans les conditions énumérées au sein de l'article 2 de la présente délibération

- **INDIQUE** que le tableau ci-après récapitule les taux applicables :

GRADES	Taux moyens annuels (en euros)	% de majoration
Médecin hors classe	3 660	100
Médecin de 1 <sup>ère</sup> classe	3 455	100
Médecin de 2 <sup>ème</sup> classe	3 420	100

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits et prévus au chapitre et article concerné du budget de la Commune.

#### Délibération 2016/74

### 2/ Actualisation du régime indemnitaire des Médecins Territoriaux – Indemnité spéciale

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité**

- **APPROUVE** la mise en œuvre sur la commune du régime indemnitaire notamment l'indemnité de technicité allouée aux médecins
- **PRECISE** qu'à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2016, l'indemnité de technicité des médecins pourra être attribuée aux médecins territoriaux de la collectivité titulaires, stagiaires ou contractuels relevant du cadre d'emploi des médecins territoriaux, par arrêté individuel de l'Autorité Territoriale.
- **DIT** que ladite indemnité de technicité sera attribuée notamment au vu des critères suivants :
  - ✓ La manière de servir de l'agent évaluée au regard de rapport d'entretien annuel d'évaluation et notamment selon les critères suivants :
    - Implication dans la politique de la commune,
    - Disponibilité au regard des missions dévolues,
    - Qualité du service rendu,
    - Comportement général,
    - Sens du service public et de l'intérêt général
    - Atteinte des objectifs fixés lors de l'entretien
  - ✓ La nature de l'emploi occupé :
    - Niveau de responsabilité
    - Animation d'une équipe/taille de l'équipe à encadrer
    - Sujétions particulières liées au poste
    - Charges de travail/missions ponctuelles
    - Les missions d'orientation en matière de santé publique

*Tout autre critère non discriminant et lié aux caractéristiques professionnelles de l'agent ou du poste occupé*

- **DIT** que le montant de l'attribution individuelle de chaque prime sera rapporté au temps de travail effectif de l'agent (temps non complet ou temps partiel).

Les montants relatifs au régime indemnitaire seront versés mensuellement.

- **PRECISE** que l'indemnité de technicité des médecins peut être attribuée aux médecins territoriaux sur la base d'un crédit global représentant le taux moyen annuel multiplié par le nombre de bénéficiaires selon le barème ci-après :

GRADES	Taux moyens annuels (en euros)
Médecin hors classe	6 590
Médecin de 1 <sup>ère</sup> classe	5 100
Médecin de 2 <sup>ème</sup> classe	5 080

Le montant individuel ne peut excéder annuellement le double du taux moyen fixé par grade.

- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits et prévus au chapitre et article concerné du budget de la Commune

#### Délibération 2016/75

### Mise en oeuvre du service civique

Présentation par monsieur le Maire,



### **Après avoir délibéré, le Conseil municipal, l'unanimité**

- **APPROUVE** le principe du dispositif de mise en œuvre du service civique.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à accueillir des jeunes en service civique volontaire, répartis dans les services à vocation sociale, solidaire, culturelle, environnementale, sportive ou de loisirs.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter l'Agrément auprès de l'Agence du Service Civique ou de sa délégation territorialement compétente, et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce dispositif et notamment les contrats d'engagement avec les jeunes volontaires.
- **PREND ACTE** que la mise en œuvre de ce dispositif s'accompagne du versement d'une rémunération minimale fixée par le législateur, révisable annuellement ainsi que de l'obligation de proposer un dispositif de formation civique et citoyenne.
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget primitif aux article et chapitre concernés.

### **Délibération 2016/76**

#### **Convention de mise à disposition de services avec l'Etablissement Public Territorial « Paris Terre d'Envol »**

Présentation par madame Séverine LEVE

#### **Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS**

- **APPROUVE** les termes de la Convention de mise à disposition de services à intervenir entre la ville de Dugny et l'Etablissement Public Territorial Paris Terres d'Envol, telle que présentée en annexe.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention précitée et tous actes en permettant son exécution et sa mise en œuvre.
- **DIT** que les crédits de dépenses et de recettes correspondantes sont inscrits au Budget de la Ville aux articles et chapitres concernés.

### **Délibération 2016/77**

#### **Création d'un poste de Brigadier Chef Principal**

Présentation par monsieur le Maire,

#### **Après avoir délibéré, le Conseil municipal, par 29 voix POUR et 3 ABSTENTIONS**

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs afin de créer ce poste
- **APPROUVE** la création d'un poste de brigadier-chef principal à temps complet sur une durée de travail de 35 heures.
- **APPROUVE** l'ouverture d'un poste de brigadier-chef à temps complet, filière police municipale au grade de brigadier chef principal rémunéré sur la base de la grille indiciaire des brigadiers chefs principaux.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits et prévus au budget aux articles et chapitres concernés

### **Délibération 2016/78**

## Programmation Contrat de Ville 2016

Présentation par madame Séverine LEVE

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** la programmation du Contrat de Ville en faveur des territoires prioritaires de la ville de Dugny.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, à solliciter les financements auprès de l'ensemble des partenaires (Fonds européen, Etat, Région, Département, Bailleurs, ARS, CAF, REAPP...).
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre des actions.
- **DIT** que la part Etat sera reversée directement par l'Agence de Cohésion Sociale et de l'Egalité des Chances aux porteurs de projets.
- **ATTRIBUE** aux associations une subvention municipale au titre de l'action menée dans le cadre du contrat de ville pour l'année 2016 tel que définit ci-dessous :

Porteurs	Actions	Part ville
SHAM	Cabaret forain	12 600 €
Planète sciences	Ateliers scientifiques	960 €
Adie	Accompagnement et financement de projet et création micro entreprise	/
Caab	Fia	
Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget – Drancy	Formation des Conseils Citoyens	1000 €
Centre théâtral du Bourget	Parole de dugnysien	875 €
SOS victimes 93	Permanences hebdomadaires d'aide aux victimes d'infractions pénales	4200 €
Mairie de Dugny	ASL	6471 €
Activ serviv 95	ASL	1080 €
Ecole de conduite Oxygène 3 S (sport et santé, sécurité, solidarité)	un permis un emploi	3500 €
Activ service 95	Fle à visée professionnelle	3500 €

- **DIT** que les dépenses sont inscrites au budget 2016 de la ville, aux articles et chapitres concernés.

- **AUTORISE** le versement des subventions aux porteurs de projet.

#### Délibération 2016/79

### Création d' une épicerie sociale et solidaire

Présentation par madame Séverine LEVE

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** de la volonté de la municipalité de porter la création d'une épicerie sociale et solidaire.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à signer tout document nécessaire à la mise en place de ce dossier.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à solliciter les subventions auprès des partenaires financiers, au taux le plus élevé.
- **DIT** que les dépenses et recettes relatives à la mise en œuvre du projet seront inscrites au budget de la ville, aux article et chapitre concernés.

#### Délibération 2016/80

### Séisme en Haïti : Subvention exceptionnelle à la 'Croix Rouge Française'

Présentation par monsieur le Maire,

**Après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,**

- **APPROUVE** l'attribution d'une subvention de 1000 euros au bénéfice de la Croix-Rouge Française au titre de l'aide humanitaire d'urgence.
- **PRECISE** que l'usage de cette subvention soit orienté vers l'aide aux victimes de l'ouragan Matthew ayant frappé Haïti, le 4 octobre dernier.
- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la Commune, aux articles et chapitres concernés.

#### Délibération 2016/81

### Communications diverses

Monsieur Quentin Gesell revient sur l'inauguration au stade Alain Mimoun le dimanche 16 octobre 2016, à 11h30 en présence de plusieurs personnalités et remercie également deux associations.

Monsieur le Maire rappelle les 2 journées nommées « Octobre Rose » concernant la lutte contre le cancer du sein.

- Le vendredi 21 octobre 2016 à 20h à la salle Henri Salvador « soirée Zumba »
- Le samedi 22 octobre 2016 de 10h à 12h30 « Marche au parc George Valbon »

Monsieur le Maire rappelle le concours des décorations des balcons de Noël en précisant que le jury passera entre le 21 novembre et le 9 décembre 2016

La séance est levée à 20h37

Fait à Dugny, le 14 octobre 2016

Le Maire



André VEYSSIERE

Le présent compte-rendu est affiché ce jour, le 20 octobre 2016, sur les panneaux habituels d'affichage de la ville, pour une durée d'un mois.